
Erratum

A.M., 2002-013

Arrêté du ministre responsable de la Faune et des Parcs en date du 19 juin 2002

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
(L.R.Q., c. C-61.1)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement
sur la chasse

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 3 juillet 2002,
134^e année, n° 27, page 4379.

À la page 4381, article 6, 3^o, à la dernière ligne de la
colonne III, la mention «près du 11 octobre» doit être
déplacée dans la colonne IV. Le sous-paragraphe *j* devra
donc se lire comme suit :

- | | |
|---|--|
| « <i>j</i>) la partie de la zone 22
dont le plan apparaît à
l'annexe CXCVI | <i>j</i>) du samedi le ou le plus
près du 25 septembre
au lundi le ou le plus
près du 11 octobre». |
|---|--|

38860